

Formulaire d'avenant du Québec  
F.A.Q. N° 5c

**Véhicules loués à court terme**  
(par des locataires non désignés)

Le titre de l'**avenant** doit être écrit à la section « Conditions particulières » du contrat d'assurance.

Nom de l'assureur : .....

Nom de l'assuré désigné : .....

Avenant à la police d'assurance automobile N° : .....

Date de prise d'effet : cet **avenant** s'applique à partir du ..... à 0 h 01, heure normale  
à l'adresse de l'**assuré désigné**.

Prime d'assurance additionnelle à payer :

- Montants à payer : .....
- Date limite pour payer : .....

Véhicule visé : cet **avenant** s'applique uniquement au **véhicule désigné** suivant :

.....  
(numéro de référence écrit à la section « Conditions particulières » du contrat d'assurance)

Description de l'avenant

Cet **avenant** accorde, par locataire, les garanties du contrat d'assurance pendant que le véhicule visé est loué pour un maximum de 30 jours consécutifs.

Le locataire est alors considéré comme un « **assuré désigné** ».

Toutes les autres conditions du contrat d'assurance restent les mêmes.